

Évacuation violente d'une rave-party : l'Observatoire rennais des libertés pointe la « responsabilité » de Darmanin

PAR PASCALE PASCARIELLO
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 23 JUIN 2021

À la suite de la violente intervention des gendarmes près de Redon, les 18 et 19 juin, au cours de laquelle un jeune homme a perdu sa main, l'Observatoire rennais des libertés publiques interpelle, dans une lettre, le ministre de l'intérieur et le préfet d'Ille-et-Vilaine dont la « responsabilité est engagée ». Mediapart publie ce courrier.



A Nantes, le 21 juin 2021, pour la Fête de la Musique et pour rendre hommage à Steve Maia Canico, mort durant une intervention policière il y a deux ans. © Estelle Ruiz / Hans Lucas via AFP

Dans une lettre ouverte datée du 22 juin, que Mediapart publie, l'Observatoire rennais des libertés publiques (Orlib) rappelle au ministre de l'intérieur et au préfet d'Ille-et-Vilaine, Emmanuel Berthier, que leur « responsabilité est engagée » dans la violente opération des gendarmes les 18 et 19 juin, près de Redon, au cours de laquelle un jeune homme de 22 ans a perdu une main (à lire [ici](#)).



Inscription sur un mur de la ville de Rennes, quelques jours après l'intervention des gendarmes près de Redon (Ille-et-Vilaine), le 21 juin 2021. © DR

Intervenues, sur ordre du préfet, pour empêcher l'organisation d'une free party interdite dans un ancien hippodrome situé en pleine campagne, les forces de l'ordre ont fait un usage massif, dans la nuit, de grenades lacrymogènes, de grenades de

désencerclement et des grenades de type GM2L (élaborées avec une composition pyrotechnique) ainsi que de lanceurs de balles de défense (LBD).

Les organisations qui composent l'Observatoire - la Ligue des droits de l'homme (LDH), le syndicat des avocats de France (SAF), la Fédération syndicale unitaire (FSU), le syndicat Solidaire ainsi que la Libre Pensée - s'interrogent sur les raisons d'une telle opération.

«Comment une fête musicale peut-elle aboutir à de telles conséquences?»

«Était-il nécessaire et indispensable d'inonder de gaz lacrymogènes la prairie occupée par ces jeunes ; de lancer des grenades de désencerclement dont la dangerosité n'a cessé d'être dénoncée depuis les premières manifestations de gilets jaunes au cours desquelles il y eu une multitude de mutilations graves?»

L'Observatoire soulève également la question de l'accès des secours au site, qui « n'ont pu pénétrer sur le terrain qu'après le retrait des forces de l'ordre ».

Gérald Darmanin et le préfet d'Ille-et-Vilaine «devront apporter des réponses claires et nous expliquer pourquoi le dialogue avec une jeunesse, enfermée depuis 18 mois, est-il impossible?»

Ces organisations ont d'ailleurs choisi comme épitaphe à leur courrier : «Une main arrachée pour avoir dansé, la vengeance sera.»

«Tous les événements de la rave-party de ce samedi à Redon et leurs conséquences semblent résumés dans cette phrase inachevée, inscrite par un tagueur sur le mur blanc d'un immeuble rennais» quelques jours après les faits, explique l'Observatoire.

«Les jeunes présents à Redon sont nos enfants. Nous ne pouvons pas les voir ainsi maltraités», rappelle-t-il.

«Et si nous leur disons : "Ne cherchez pas la vengeance et ayez confiance en la justice!" , y compris sur ce volet, votre responsabilité est engagée.»

En effet, l'Observatoire exige que le ministre de l'intérieur et le préfet fassent toute la lumière sur la chaîne de commandement ayant abouti à un tel

désastre et qu'ils apportent *« toute la transparence sur l'enquête diligente »* par le parquet de Rennes sur les circonstances et l'origine des graves blessures du jeune homme, qui a dû subir l'amputation de sa main.

Pour l'heure, le ministère de l'intérieur et la préfecture ne cessent de communiquer sur le nombre de gendarmes blessés au cours de l'opération, passant de 5 à 11 pour atteindre 22, près de trois jours après les faits et sans aucune précision sur la nature de ces blessures.

En revanche, pas un seul mot de soutien n'a été adressé publiquement au jeune homme mutilé. *« Un jeune a été mutilé et toutes nos pensées vont vers lui. C'est triste et ça met en colère qu'on mutile gratuitement un jeune. Rien ne justifiait cela »*, déclare auprès de Mediapart le président de la LDH-Rennes, Patrick Rothkegel.

Concernant le matériel (tables de mixage et enceintes notamment) saccagé à coups de masse par les gendarmes, le ministère de l'intérieur comme la préfecture ont déclaré ne pas en avoir donné l'ordre.

L'Observatoire a été créé en mars 2021 pour documenter les violences policières lors des manifestations. Mais la *« première mission de l'Observatoire concerne une fête musicale »*, déplore Patrick Rothkegel, qui rappelle que cette *free party* avait été organisée en hommage à Steve Maia Caniço, décédé à la suite d'une opération de police sur les quais de la Loire à Nantes, le 21 juin 2019. *« Nous recueillons les témoignages et des documents sur les violences commises par les gendarmes que nous transmettrons à la justice »*, explique-t-il.

Lorsque le président Emmanuel Macron déclare *« faites la fête », il faut comprendre que seules les personnes dans l'enceinte de l'Élysée ont le droit de la faire. Les jeunes ont intérêt à se taire, c'est ce qu'il faut comprendre avec les violences de Redon*», constate le président de la LDH et rappelle que l'ONU comme le Défenseur des droits dénoncent régulièrement les violences policières (à lire *ici*).

Il insiste sur *« la nécessité de faire toute la transparence sur les responsabilités dans les violences commises. Sur le matériel détruit, on entend déjà le ministère et la préfecture déclarer ne pas en avoir donné l'ordre. Ce qui veut dire que personne ne dirige les forces de l'ordre ? C'est extrêmement inquiétant »*, conclut-il.

« Je suis sidéré par cette extrême violence des forces de l'ordre sur toute une jeunesse », réagit Pascal Trochet, secrétaire adjoint de Solidaires 35. Le syndicaliste est d'autant plus touché qu'il connaît bien les jeunes qui participent à ces fêtes. *« Qu'on ne s'étonne pas que cette jeunesse qu'on opprime n'aille pas voter »*, déclare-t-il, particulièrement scandalisé par *« l'image qu'on fait passer de ces jeunes. Contrairement à ce qui est dit, ils travaillent, paient leur impôt et avec leur argent investissent dans du matériel pour faire la fête. Est-ce un crime ? Aucun parti politique ne réagit contre cette répression »*, déplore-t-il.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.